



paiement salaire par acompte

Par **yuj**, le **10/05/2020** à **01:39**

Bonjour,

Mon employeur a t'il le droit de nous payer en 2 fois si nous sommes mensualisés ou cela constitue une faute grave de sa part ?

Acompte sur salaire car retard du cabinet comptable... il paie une certaine somme car il est en retard puis le reste dès reception de bulletin de salaire.

merci d'avance,

Par **P.M.**, le **10/05/2020** à **09:19**

Bonjour,

Normalement, le salaire doit être payé à date fixe au moins une fois par mois...

Si cela reste exceptionnel, que l'employeur détoge à cette règle ne devrait pas constituer une faute grave mais cela serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...